

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTE-LOIRE**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT JUST-MALMONT**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	27

Séance du 6 février 2025

N°25-02-06

Date de la convocation :
31 janvier 2025**L'an deux mil vingt-cinq
et le 6 février**

à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Espace Culturel Le Cercle, sous la présidence de M. GIRODET, Maire.

Présents :

M. Frédéric GIRODET, Maire – Mme Odile PRADIER, M. Alain MONDON, Mme Christine BONNEFOY, M. Joseph BUGNAZET, Mme Dominique COLOMB, M. Jean FERNANDES et Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, Adjointes – Mme Pamela MARODON et M. Denis SALANON, Conseillers Municipaux Délégués – Mme Chrystelle BERTINELLI, M. David CHAUDIER, M. Benjamin FOULTIER, Mme Maguy FOULTIER, M. Jean FOURNEL, M. Patrice FRANÇON, Mme Christine GALAMBAUD, Mme Emilie MASSARDIER, M. Jean-Paul MASSARDIER, Mme Véronique MAURIN et M. Christophe PIOT, Conseillers Municipaux.

Absents excusés avec pouvoir :

M. André MOLLE qui a donné pouvoir à M. Joseph BUGNAZET
M. Joël AUROUZE qui a donné pouvoir à Mme Odile PRADIER.
Mme Arlette CHAPPELLON qui a donné pouvoir à M. Frédéric GIRODET.
Mme Maryline MOUNIER qui a donné pouvoir à M. Alain MONDON.
Mme Mélanie PICHON qui a donné pouvoir à Mme Dominique COLOMB
Mme Anne VINSON qui a donné pouvoir à Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN.

Absents excusés sans pouvoir

Mme Emilie MASSARDIER a été nommée secrétaire de séance

Objet : Création d'un poste de rédacteur principal 2ème classe

M. Le Maire informe que la collectivité avait publié en octobre 2024 une offre d'emploi N°043240925000049 dans le grade de rédacteur, rédacteur principal 2ème classe ou 1ère classe ou attaché territorial sur le site « emploi territorial » pour pourvoir le poste de comptable.

Il expose que suite aux candidatures reçues pour ce recrutement et suite à la réalisation des entretiens individuels il est nécessaire de créer un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe correspondant au grade de la candidature retenue dans le cadre d'une mutation.

AR Prefecture043-214302051-20250206-25_02_06-DE
Reçu le 12/02/2025

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L313-1 et suivants

Conformément à l'article L.2 du Code général de la fonction publique, les emplois permanents des collectivités et établissements sont occupés par des fonctionnaires. Toutefois, dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions proposées pourront être exercées par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées aux articles L.332-8 à L.332-14 du Code général de la fonction publique.

Aussi afin de pourvoir à cet emploi, Monsieur le Maire propose :

DE CRÉER un emploi permanent de gestionnaire comptable à temps complet au grade de rédacteur principal de 2ème classe relevant de la catégorie hiérarchique B, à compter du 21 février 2025. La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

DE SUPPRIMER le poste d'attaché créé par délibération 21-05-16 du 03/12/21

D'APPROUVER la modification du tableau des effectifs en conséquence,

D'INSCRIRE les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet,

DE DONNER POUVOIR à Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour ce recrutement et de fixer le régime indemnitaire.

Le Conseil Municipal, après délibération, **APPROUVE**, à l'unanimité, les propositions de M. Le Maire.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits
A Saint Just Malmont, le 6 février 2025

Le Maire,
Frédéric GIRODET



La secrétaire de séance
Mme Emilie MASSARDIER

AR Prefecture

043-214302051-20250206-25_02_06-DE
Reçu le 12/02/2025